

FONDATION MAISON DU BRESIL

Association déclarée reconnue d'utilité publique

*Adresse : 7L, boulevard Jourdan
75014 PARIS*

SIRET : 784 563 108 00017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2013

*Ce rapport contient 13 pages
(avec les comptes annuels en recto-verso)*



Michel BESSON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DE VERSAILLES

5, RUE DU CLOS JOTTRU 78790 ARNOUVILLE LES MANTES
TEL : 01.34.97.05.93 FAX : 01.34.97.05.90

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

Aux membres du Conseil d'Administration,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'Administration, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la FONDATION MAISON DU BRESIL, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;*
- la justification de mes appréciations ;*
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.*

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Directrice de votre Fondation. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupement d'Intérêt Public à la fin de cet exercice.

2 – JUSTIFICATION DE MES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- La note « Etat des créances » en page 12 de l'Annexe dans la partie « Notes sur le bilan » indique que des subventions à recevoir enregistrées en 2010 pour un montant de 181 000 Euros n'ont toujours pas été perçues au 31 décembre 2013.*



L'annulation de ces subventions - si elles ne devaient finalement pas être perçues - impacterait négativement le résultat de 106 282 Euros sur la base des comptes au 31 décembre 2013 en tenant compte de la quote-part de subvention d'investissements. Selon le principe de prudence une provision pour dépréciation de créances a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2013 pour un montant de 106 282 Euros.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié de cette méthode comptable et des informations fournies dans la note de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Arnouville-Les-Mantes, le 31 mars 2014.

Michel BESSON



Commissaire aux Comptes

ANNEXES



DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

2013

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

FONDATION MAISON DU BRÉSIL

7 Boulevard Jourdan
75014 PARIS

Tél. 01.58.10.23.00
APE : 5590Z Siret : 78456310800017

créatis

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre
des Experts Comptables de la région Paris-Ile-de-France

2 Bis Rue des Coquelicots
91160 LONGJUMEAU

Tél. 01.60.11.57.19

Fax. 01.60.11.58.02

Courriel. creatisgomez@creatisgroupe.com Web. www.creatisgroupe.com

DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

2013

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Comptes annuels

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 21/12/2010, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association FONDATION MAISON DU BRESIL relatifs à l'exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 14 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en Euros
Total bilan	18 280 320
Total des ressources	857 326
Résultat net comptable (Déficit)	-51 271

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Longjumeau
Le 04/03/2014


JULIETTE MARTIN
Expert-Comptable

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2013	Net au 31/12/2012
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	2 873		2 873	2 873
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	17 948 717	22 455	17 926 261	18 300 506
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	17 951 590	22 455	17 929 134	18 303 379
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	8 480	8 480		
Autres	189 118	106 282	82 836	192 725
Valeurs mobilières de placement	17 927		17 927	236 241
Disponibilités (autres que caisse)	244 502		244 502	55 792
Caisse	1 793		1 793	2 244
TOTAL ACTIF CIRCULANT	461 820	114 762	347 058	487 003
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	4 127		4 127	4 589
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	4 127		4 127	4 589
TOTAL GENERAL	18 417 537	137 217	18 280 320	18 794 970

ENGAGEMENTS RECUS	
Legs nets à réaliser :	
acceptés par les organes statutairements compétents	
autorisés par l'organisme de tutelle	
Dons en nature restant à vendre :	

Bilan passif

	au 31/12/2013	au 31/12/2012
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	-51 271	-51 788
Report à nouveau	-25 412	26 376
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	-76 682	-25 412
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	74 718	78 178
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)	17 811 288	18 195 288
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	17 809 324	18 248 054
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	265 230	265 230
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	61 194	55 767
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	58 440	67 297
Autres	63 806	130 870
Produits constatés d'avance	22 326	27 752
TOTAL DETTES	205 766	281 686
TOTAL GENERAL	18 280 320	18 794 970

ENGAGEMENTS DONNES	
(1) Dont à plus d'un an	
Dont à moins d'un an	205 766
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	

Compte de résultat

	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Ventes de marchandises				
Production vendue	857 326	856 193	1 134	0,13
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises et Transferts de charge	2 255		2 255	
Cotisations				
Autres produits	2		2	
Produits d'exploitation	859 583	856 193	3 391	0,40
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	497 239	484 419	12 821	2,65
Impôts et taxes	21 131	21 969	-837	-3,81
Salaires et Traitements	210 855	273 952	-63 097	-23,03
Charges sociales	94 506	124 593	-30 087	-24,15
Amortissements et provisions	124 230	6 810	117 419	NS
Autres charges	55	99	-44	-44,62
Charges d'exploitation	948 016	911 841	36 175	3,97
RESULTAT D'EXPLOITATION	-88 432	-55 648	-32 784	58,91
Opérations faites en commun				
Produits financiers	33 742	400	33 342	NS
Charges financières				
Résultat financier	33 742	400	33 342	NS
RESULTAT COURANT	-54 690	-55 248	558	-1,01
Produits exceptionnels	3 606	3 460	146	4,21
Charges exceptionnelles	186		186	
Résultat exceptionnel	3 420	3 460	-40	-1,16
Impôts sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	-51 271	-51 788	517	-1,00

DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

2013

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDATION MAISON DU BRESIL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2013, dont le total est de 18 280 320 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 51 271 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/03/2014 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2013 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans à 25 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	2 873			2 873
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	2 873			2 873
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 996	2 001		5 996
- Installations générales, agencements aménagements divers	91 821			91 821
- Matériel de transport	3 801			3 801
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 589	17 222		35 812
- Emballages récupérables et divers	18 195 288			17 811 288
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	18 313 494	19 223		17 948 717
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	18 316 367	19 223		17 951 590

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		19 223		19 223
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		19 223		19 223
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Parmi les acquisitions principales de l'exercice :

- Ensemble de chaises : 17 222 Euros

La ligne "Emballages récupérables et divers" d'un montant de 17 811 288 euros correspond au droit d'usage de l'immeuble "Maison du Brésil" sis au 71 boulevard Jourdan et des éléments d'exploitation qu'il contient. Ce droit d'usage est amorti sur une durée de 50 ans soit à hauteur de 384 000 euros par an.

Un inventaire des biens mobiliers de la maison a été réalisé.

La valeur retenue par l'assureur la MAIF s'élève à 1 638 K€. Ces biens ne sont pas valorisés dans les comptes à l'actif.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	655	959		1 614
- Installations générales, agencements aménagements divers	8 669	3 673		12 342
- Matériel de transport	660	380		1 040
- Matériel de bureau et Informatique, mobilier	3 004	4 456		7 460
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	12 987	9 468		22 455
ACTIF IMMOBILISE	12 987	9 468		22 455

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 201 725 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	8 480	8 480	
Autres	189 118	189 118	
Charges constatées d'avance	4 127	4 127	
Total	201 725	201 725	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

La Fondation attend toujours de recevoir de la part de la CAPES une subvention d'un montant de 181 000 euros couvrant la période de 2010.

Cette subvention se décompose en une subvention de fonctionnement pour 87 500 euros et en une subvention d'investissement de 93 500 euros.

Compte tenu des relations avec la CAPES et du risque de non recouvrement de cette somme, une provision a été comptabilisée pour 106 282 euros correspondant à la quote part de produit comptabilisé dans les comptes à ce jour concernant ces subventions.

Produits à recevoir

	Montant
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	4 287
DIVERS PROD. A RECEVOIR	3 831
BANQUE - INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	500
Total	8 618

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	265 230				265 230
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	265 230				265 230
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Comme le prévoit la convention n°2002 du 11 octobre 2002, la CAPES devrait verser une dernière subvention en 2008 pour couvrir les charges financières dues à la CIUP. Cette dernière conteste la réalité de la dette compte tenu de l'interprétation juridique qui en est faite. Ainsi, le solde qui était initialement comptabilisé en "autres dettes" est inscrit en provision pour litige depuis le 31/12/2008. La provision s'élève à 265 230 euros.

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières		114 762		114 762
Total		114 762		114 762
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		114 762		
Financières				
Exceptionnelles				

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation par le biais d'une provision à hauteur de 114 762 Euros.

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 205 766 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)	61 194	61 194		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 440	58 440		
Dettes fiscales et sociales	63 806	63 806		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	22 326	22 326		
Total	205 766	205 766		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT.NON PARVENUES	17 098
DETTES PROV./CONGES PAYES	10 213
PRIME 13 EME MOIS	993
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	4 800
PROV CHG SLES/13EME MOIS	467
AUTR.CHARGES FISC.A PAYER	1 634
Total	35 205

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	4 127		
Total	4 127		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
VERST REMBT ARRHES	14 411		
PRODUITS CONSTAT.D AVANCE	7 915		
Total	22 326		

Autres informations

Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture s'élève à 513 heures.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	6 252
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	6 252

FONDATION MAISON DU BRESIL

Association déclarée reconnue d'utilité publique

*Adresse : 7L, boulevard Jourdan
75014 PARIS*

SIRET : 784 563 108 00017

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

*Conseil d'Administration
Comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2013*



Michel BESSON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DE VERSAILLES

5, RUE DU CLOS JOTTRU 78790 ARNOUVILLE LES MANTES
TEL : 01.34.97.05.93 FAX : 01.34.97.05.90

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTÉES**

**Réunion de l'organe délibérant
relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013**

Aux membres du Conseil d'Administration,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association-Fondation, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, j'ai été avisé des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

**• Convention avec la Chancellerie des Universités de Paris et la Cité Internationale
Universitaire de Paris, datée du 09 février 2010**

Nature et objet : Dotation comprenant le droit d'usage de l'immeuble « Maison du Brésil » sis au 7L boulevard Jourdan à Paris (75014) ainsi que l'ensemble des éléments d'exploitation qu'il contient.

*Modalités : La convention est conclue pour une durée de 50 ans et prend effet à la date de la publication au Journal Officiel du décret du Conseil d'Etat accordant la reconnaissance d'utilité publique de la Fondation soit le 20 mai 2010.
La Fondation assure l'exploitation, l'entretien et l'animation de la Maison pendant toute la durée de la convention.*

Ce droit d'usage est assimilé à un commodat. A ce titre il a été comptabilisé au débit du compte « 228 – Immobilisations grevées de droits » en contrepartie du crédit du compte « 229 – Droits des propriétaires » pour un montant brut initial de 19 200 000 €, soit la valeur vénale estimée pour cet ensemble immobilier.

Au titre de l'exercice écoulé, l'amortissement s'est élevé à 384 000 €, portant ainsi la valeur nette à 17 811 288 €, sans impact sur le résultat conformément aux principes comptables concernant le commodat.

Arnouville-Les-Mantes, le 31 mars 2014.

Michel BESSON


Commissaire aux Comptes

